

Initiatives ministérielles

Nous devrions avoir plus d'enquêteurs au Canada. Le député et moi nous nous entendons là-dessus. Il y a beaucoup d'argent en jeu ici, 10 ou 20 milliards de dollars. Ce qu'on a toutefois fait au Canada, et c'est probablement là la meilleure façon de procéder, c'est signer une entente.

Les enquêteurs pressentent chacune des multinationales et signent une entente préalable. Il s'agit d'une entente secrète, car on ne peut dévoiler à tout le monde les activités d'une entreprise.

Une entente préalable est conclue. Cela a réduit considérablement les infractions commises au Canada. C'est pour cette raison que le bureau est si petit. C'est un bureau très efficace et bien administré.

[Français]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, compte tenu que le député de Gander—Grand Falls a décidé de se transformer en membre de l'opposition, il me ferait plaisir de l'inviter à traverser la Chambre pour se joindre à nous. Nous avons plusieurs autres causes à défendre contre son parti. Vous êtes le bienvenu, monsieur le député; il nous fera plaisir de vous accueillir.

[Traduction]

M. Baker: Monsieur le Président, je serai très bref: non, merci.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'avais entendu dire que les qualités d'orateur du député de Gander—Grand Falls étaient légendaires et que cette légende remontait à l'époque où il siégeait du côté de l'opposition.

Nous n'en avons cependant pas eu la preuve avant le débat sur le projet de loi S-9. Nous constatons maintenant sa passion et sa ferveur. Je me demande si le député peut garantir à la Chambre que cette passion et cette ferveur se traduiront par des actes. A-t-il l'intention de voter contre son gouvernement et contre le projet de loi S-9 à la troisième lecture?

Autrement dit, sera-t-il présent à la Chambre au moment du vote et votera-t-il contre le projet de loi S-9?

M. Baker: Monsieur le Président, le député pose une question intéressante. Je crois que mon collègue assis à gauche derrière moi a répondu à cette question lorsqu'il a dit un jour que, quand quelqu'un vote contre un projet de loi de finance du gouvernement, c'est un vote de défiance contre le gouvernement.

Selon nos règles, on suppose que, lorsqu'un député ne fait pas confiance au gouvernement, c'est qu'il fait confiance à un des partis d'opposition. Malheureusement, étant donné les positions adoptées par ces partis, je leur fais moins confiance qu'au gouvernement actuel.

• (1730)

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le député de Gander—Grand Falls pour son éloquence. Il est vraiment un grand orateur. Il est intéressant et agréable à écouter.

Le député a dénoncé le projet de loi, qui a été présenté par son parti. Je tiens à le féliciter d'avoir pris la parole pour exprimer son opinion sur ce projet de loi, même si elle diffère de celle de son parti.

Le député sera-t-il présent à la Chambre des communes pour voter contre le projet de loi à l'issue du débat de troisième lecture? Pourquoi n'a-t-il pas voté contre le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture? Il était ici avant le vote, mais il a choisi de s'absenter.

Comment peut-il accepter de faire partie d'une formation politique qui est tellement antidémocratique qu'elle ne permet pas à ses membres de voter comme le souhaitent leurs électeurs? Il est évident que le député estime représenter ses électeurs dans le débat.

M. Baker: Monsieur le Président, je respecte la question du député. Elle est très intéressante.

Il aura sans doute remarqué que ces derniers jours je suis affligé de maux de dos assez sérieux. Il est parfois difficile de prendre la parole tout en restant assis. J'espère que l'état de mon dos s'améliorera au cours des prochains jours.

Cependant, je peux dire au député ce que je prévois faire demain. J'ai vérifié les horaires des vols et le seul que je peux prendre pour Terre-Neuve part tôt demain matin, aussi il se pourrait que je rate le vote.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)